

*Le Premier Ministre*

Paris, le 30 JAN. 2009

0 1 7 2 / 0 9 / SG

Madame la Députée, *Chère amie,*

*L'aide multilatérale de la France est en progression constante et cette dynamique devrait se poursuivre du fait des engagements pris auprès du Fonds européen de développement, de l'Association internationale du développement et du Fonds africain du développement.*

*En 2006, 38% de nos dépenses d'aide au développement hors annulations de dette sont passés par les canaux européen et multilatéral. Ce ratio n'était que de 27% en 1997.*

*Cette évolution rend centrale la question de l'articulation entre aide bilatérale, aide européenne et aide multilatérale pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de notre dispositif de coopération.*

*Ainsi les réflexions sur la complémentarité et la sélectivité des aides ne doivent pas se limiter à déterminer des territoires. Il est nécessaire d'imaginer des articulations bénéfiques pour les différents acteurs, par exemple l'accompagnement de budgets européens ou multilatéraux par des appuis bilatéraux.*

*La mission que j'ai souhaité vous confier devra vous permettre, sur la base d'une analyse détaillée de nos contributions multilatérales et européennes, de faire des propositions concrètes pour :*

- mieux mesurer l'impact et l'efficacité des programmes multilatéraux;*
- assurer une meilleure visibilité de nos contributions et une plus grande influence française au sein des institutions multilatérales ;*
- identifier des critères permettant d'optimiser leur allocation, dans le respect des engagements déjà pris ;*
- rechercher des synergies entre les différentes composantes de notre aide publique au développement, aujourd'hui insuffisamment exploitées.*

*Madame Henriette MARTINEZ  
Députée des Hautes-Alpes  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS*

*Vos propositions pourront porter également sur l'organisation du dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la coopération multilatérale française, aussi bien à Paris que sur le terrain.*

*Vous pourrez vous appuyer, tout au long de votre mission, sur la direction générale de la coopération internationale et du développement, la direction générale du trésor et de la politique économique et l'Agence française de développement.*

*Un décret vous nommera, en application des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, en mission auprès de Monsieur Alain JOYANDET, Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, pour une durée de six mois.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.*

*Dei t'g*

*F. Fillon*

*François FILLON*